

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE—LITTÉRATURE—THÉÂTRE—BEAUX-ARTS

VOL. 2

MONTRÉAL, 4 MAI 1895

No. 35

SOMMAIRE :

L'Intolérance Cléricale : L'Université Laval à Lille, *Duroc*.— Les Ecoles du Manitoba, (5ième article), *Libéral*.— Bonne Nouvelle, *La Rédaction*.— Monacos, Monaco..., *Sphinx*.— La Circulaire de Valleyfield, *Magister*.— Un Jugement très-important : Les Lois de la Sociabilité, *Led*.— Collections. — Souvenirs d'un matelot : La Rentrée à bord, *George Hugo* — Le Roy Philippe, *Clairvoyant*. — Les Banquets Littéraires, *Jean Reibrach*.— La Bâtisse va, *Chercheur*.— Nos Bêtises : Pétition à la Nature, *Engène Nus*.— FEUILLETON : CARMEN, (*suite*) *Prosper Merrimée*.

LE RÉVEIL

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile (franco) à raison de 25 cts. par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal. Le prix dans les débits de journaux est 5 cts. par numéro.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous enverrons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande. Veuillez adresser vos lettres au Directeur du RÉVEIL, Boîte 2184, Montréal.

L'INTOLÉRANCE CLÉRICALE

L'UNIVERSITÉ LAVAL A LILLE

Il y a quelques jours les étudiants de l'Université Laval de Montréal recevaient une invitation des étudiants de l'Université de Lille, en France, les priant d'assister aux grandes fêtes scolaires qui se préparent pour l'inauguration des magnifiques bâtiments universitaires que le gouvernement de la République française vient d'élever en cette ville.

On sait que depuis quelques années, les ministres de l'instruction publique qui se sont succédés en France ont possédé de toutes leurs forces à la décentralisation universitaire et à la création de vastes noyaux scolaires dans les diverses régions de la France, présentant un caractère d'homogénéité intellectuelle et physique, pour constituer de grands centres de haute éducation sur le plan des universités anglaises et allemandes.

M. Lavis, l'éminent académicien, a été le promoteur le plus actif et le plus énergique de cette idée nouvelle, pour le succès de laquelle il a combattu par la plume et par la parole.

" Une Université, disait-il, est un Institut de science universelle, mais elle n'est point, pour cela, cosmopolite. Elle est d'une nation; d'abord; elle honore cette nation; elle la sert en augmentant la valeur de l'esprit, source de toutes les valeurs; elle l'armé pour la concurrence économique, car la science produit la richesse et rend au centuple à un pays l'argent qu'il lui prête. Elle résume, elle exprime, et par là même fortifie l'esprit national. Elle est un domicile de la jeunesse, où les jeunes associent au culte de la science celui de la patrie. Mais dans un même pays, une Uni-

versité ne doit pas ressembler de point en point à une autre Université. D'une région à une autre de la France, varient le sol et la flore, la langue quelquefois, et toujours les souvenirs historiques et l'activité économique. Aussi l'Université, école universelle et nationale, doit-elle être régionale. Sur un fond commun permanent, elle admet, elle recherche des variétés et des particularités. A Bordeaux, elle saura que Bordeaux est un grand port et que la vigne croît dans le Bordelais, à Lyon, que les ouvriers de la Croix-Rousse travaillent la soie. Partout elle s'enquerra du passé; à Toulouse et à Montpellier, elle se souviendra qu'une civilisation a vécu jadis dans le pays de la langue d'oc, différente de celle des pays de la langue d'oïl. Elle s'intéressera à sa région, qui, en revanche, s'intéressera à elle. Dans l'unité de la République, elle éveillera des énergies, dont l'activité concurrente enrichira l'esprit national. En comparaison de l'Université ainsi comprise, c'est une chose vieille et morne, les Facultés d'autrefois, à type uniforme, et qu'on eût pu transporter de Rennes à Toulouse, ou de Bordeaux à Nancy, sans qu'elles eussent à changer une ligne de leur affiche.

« Université, école universelle; Université, école nationale; Université, école régionale; vers cette idée triple et une convergent en bon ordre tous les efforts qui ont été faits depuis vingt ans. L'esprit scientifique a pénétré dans toutes nos facultés qui, lorsqu'elles ont été consultées sur le projet de création d'Universités, ont écrit elles-mêmes dans leurs délibérations la théorie de l'école universelle. Dans les villes universitaires, la jeunesse s'est groupée en Sociétés où sont entrés les maîtres. Là, on n'est plus étudiant ou professeur en droit, en médecine, en sciences ou en lettres: on est étudiant, tout court; professeur, tout court; on est un jeune ou un ancien; on est des compagnons de la vie intellectuelle et morale, animés d'un même esprit, l'esprit national.»

C'est la mise en application de ces principes que la jeunesse universitaire de la région du Nord va bientôt célébrer, et nous avons été heureux de voir que le Canada n'a pas été oublié que la jeune France a été conviée à prendre part aux réjouissances scolaires de la vieille mère-patrie.

Les étudiants de Laval ont accepté avec empressement.

Les facultés de droit et de médecine ont délégué MM. Alphonse Archambault, Eugène Bastien, Arthur Berthiaume, Joseph de Boucherville, Joseph Mainville, A. Miquelon, H. Desloges et tous ceux qui voudront bien se joindre à eux.

Quel n'est donc pas, sinon notre étonnement, du moins notre dégoût de voir s'élever dans certain milieu

un mouvement hostile à cette grande démonstration de fraternité française.

Oui, la *Croix* a jeté l'alarme et toutes les oies du Capitole gloussent à qui mieux mieux.

« Mais savez-vous bien disent-ils que ce n'est pas l'Université Catholique qui vous a invités, mais l'Université laïque! »

Et puis après ?

Les Canadiens, une fois pour toutes, sont-ils destinés à ne faire que des pèlerinages et à ne se présenter en public que vêtus de la robe de bure et le chapelet au côté ?

Il y a pourtant des limites à pareilles insanités.

Nos étudiants sont-ils destinés à être des sacristains qu'on ne leur permettrait plus même de regarder en face le monde tel qu'il est ?

C'est tout simplement ridicule et d'autant plus honteux qu'il n'y a là dedans qu'une question de boutique et de gros sous, absolument comme dans la question des écoles du Manitoba.

Croit-on que ce soit pour le salut des âmes qu'on veut défendre aux jeunes universitaires de Laval de franchir le seuil de l'Université de Lille ?

Non, bien sûr, et un jeune docteur Masson, qui s'est cru bien fûté, a, dans une correspondance parue dans la *Minerve*, montré le bout de l'oreille.

Le parti clérical et royaliste français entretient à Lille une université catholique où tous les fils de nobles hobereaux de la province viennent en amateurs étudier le droit ou la politique pour exercer ensuite les talents acquis sous les yeux de leurs bons apôtres de maîtres en soutane, non pas à gagner leur vie d'un honnête travail—ils n'en ont pas besoin—mais à faire de la politique et à jeter la perturbation dans la France des travailleurs.

Cette université engouffre chaque année les millions des familles riches et M. le Dr. Masson a bien mauvaise grâce de railler la pénurie dans laquelle se trouvaient à ses côtés les Facultés officielles.

Eh bien oui, l'Université catholique avait drainé la fortune et l'argent; il ne restait aux Facultés de l'Etat que la clientèle pauvre, les sujets d'élite obligés de gagner leurs grades à la sueur de leur front.

Là se formaient les hommes: là-bas, se confectionnaient les moutardiers du duc d'Orléans.

Et cette belle jeunesse, riche, comblée, se réjouissait de voir le pauvre peuple gémir de ne pouvoir profiter des facilités que lui aurait assurée une coopération généreuse et fraternelle.

L'histoire de Lille est celle du Manitoba, où depuis cinq ans on exige du colon catholique qu'il ne fasse pas instruire ses enfants, plutôt que de les faire instruire dans une école publique.

A Lille, on essayait de forcer le peuple à se soumettre au joug ecclésiastique en le prenant par la famine intellectuelle.

Mais on n'a pas réussi ; le gouvernement de la République y a mis bon ordre et a fait des sacrifices pour mettre l'enfant du peuple sur le même pied que la jeunesse à cuillère d'argent.

Des bâtiments immenses ont été construits, les facultés de tout le Nord ont été groupées et aujourd'hui la fameuse Université catholique si fière et si dédaigneuse craint pour sa splendeur et craint pour sa caisse.

" N'allez pas à Lille, dit-on, car ce serait donner du relief à l'Université du peuple et mettre en péril les revenus de l'Université du riche ! "

Mais qui va s'arrêter à de pareilles sornettes ?

Les étudiants de Laval n'acceptent-ils pas chaque année les invitations de McGill et de Bishop, deux universités foncièrement protestantes ?

Seront-ils plus en danger à côté de ces maîtres qui ont formé pour la France toute cette pléiade de penseurs, de philosophes, de génies qui éclairent le monde de leurs puissants rayons.

Non, il est faux que l'Université de France soit sectaire, et si l'on veut empêcher les étudiants de fréquenter ses maîtres et ses professeurs, c'est parce que l'on redoute de voir éclater le gros mensonge avec lequel on entretient notre jeunesse dans une soumission absolue à l'enseignement clérical.

La démocratie n'est pas exclusiviste, c'est une opinion ouverte où l'enseignement est respecté et glorifié.

Au centenaire de l'École Normale, de Paris, le ministre de l'instruction publique, rappelait à ses auditeurs que la République ne veut dans l'enseignement ni coercition, ni pression officielle :

" M. Perrot, votre directeur, disait-il, avait raison de dire tout à l'heure que jamais il n'y avait eu, entre aucun régime gouvernemental et l'École, une adéquation plus parfaite qu'aujourd'hui. La science et la littérature sont, sans doute, indépendantes de toute forme sociale. Mais la République mentirait à ses origines si elle ne garantissait pas mieux que tout autre mode constitutionnel la liberté de pensée, et la démocratie ne saurait, sans se condamner à la décadence, jalouser les élites qui se recrutent exclusivement par le mérite et le travail.

" C'est dans la République et dans la démocratie que doit surtout s'épanouir l'éducation populaire, et l'éducation populaire n'a de sève et de parfum que ceux qu'elle emprunte indirectement à l'instruction supérieure et à la culture désintéressée. Il n'y a point trois ordres séparés dans l'enseignement public, comme il y avait autrefois trois ordres dans l'Etat : il y a des degrés,

successifs et parallèles, dont aucun n'est inabordable, dont les plus bas soutiennent les plus élevés, dont les plus élevés maintiennent aux plus bas l'équilibre nécessaire.

" L'École sait que, pour n'avoir jamais rien à redouter de la démocratie, elle n'a qu'à continuer à la comprendre, à l'aimer et à la servir."

Voilà la doctrine que prêche l'Université française. Va-t-on empêcher notre jeunesse canadienne d'y applaudir ?

DUROC.

LES ECOLES DU MANITOBA

CINQUIÈME ARTICLE

Celui-ci sera tout court, tout court.

Monseigneur Langevin, l'archevêque de St. Boniface, a fait à Notre-Dame un sermon sur les écoles.

Il défendait sa cause et il l'a fait avec ardeur et avec conviction.

Mais il n'a pas infirmé celle que nous prêchons, à savoir que l'instruction donnée dans les écoles catholiques du Manitoba était mauvaise et insuffisante.

Au contraire, il l'a prouvée.

Voici ce que nous lisons dans son sermon :

On a dit encore que les Métis s'étaient détachés du reste des catholiques et acceptaient la loi scélérate de 1890 ; à cela je réponds par un démenti formel. Les métis m'ont déclaré à moi-même qu'ils suivraient en tout leur chef religieux. Leur adresse en fait foi. Un jour qu'un inspecteur des écoles publiques demandait à un métis commissaire d'écoles de renoncer à faire le signe de la croix dans l'école, celui-ci lui répondit par cette réponse typique que vous me permettez de citer : " Monsieur, ici, il n'y a que nos bœufs qui ne font pas le signe de la croix."

Nous ignorons ce que l'Archevêque a voulu montrer par là, mais pour nous, il n'a prouvé qu'une chose, c'est qu'on élève bien mal les Métis dans les Ecoles catholiques.

Pour notre part nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de continuer à nous battre les flancs pour octroyer à ces pauvres enfants de la prairie une éducation pareille.

Le mot du métis que Mgr Langevin trouve admirable n'est convenable ni au point de vue religieux, ni au point de vue moral.

Si c'est là l'éducation catholique que l'on veut rétablir au Manitoba, de grâce qu'on s'arrête de suite ; il y a déjà assez de mal de fait.

LIBERAL.

BONNE NOUVELLE

Un des littérateurs les plus goûtés et les plus érudits du Canada nous adresse une demande de collaboration tellement franche, et par suite tellement flatteuse, que nous nous faisons un plaisir de la porter à la connaissance de nos lecteurs en les informant de cette bonne nouvelle.

Nous sommes fiers d'avoir été si bien jugés de notre distingué correspondant, et l'opinion libérale qu'il exprime sur notre œuvre nous touche profondément.

Voici ce qu'il nous écrit :

« J'ai commencé une série de lettres anti-cléricales mais religieuses et chrétiennes que m'a suggérées votre journal et que me je propose de vous faire publier si vous n'y voyez point d'objection. Je suis loin de partager les vues de vos collaborateurs et de vouloir suivre la méthode qu'ils ont prise. Mais, vous savez que je suis partisan de la plus absolue liberté de penser et d'écrire et c'est parce que le REVEIL me paraît une feuille disposée à accepter l'expression de toute opinion honnêtement, sincèrement et décentement formulée que j'ai commencé cette série de lettres.....

J'aime une feuille, quelle que soit son opinion qui permet dans ses colonnes la discussion pleinement libre.....

Inutile de dire que nous avons accepté de grand cœur cette offre de collaboration et nous espérons sans retard offrir à nos lecteurs la première des lettres qui nous sont promises.

LA REDACTION

MONACUS, MONACO....

Il y a longtemps que M. Tardivel songeait à pousser une botte à Mgr Fabre à propos de la cause du *Canada-Review*.

Il a trouvé le moyen et l'époque. C'est l'article du *Trifluvien* que nous citions dans notre dernier article, *Les leçons du scrutin*, qui lui a fourni l'occasion.

M. Tardivel réfute les frayeurs et les désespoirs du pauvre organe de Mgr Lallèche et dit ensuite avec l'air sainte nitouche qui lui est propre :

M. Geoffrion est un *rouge*, dira-tou. C'est possible ; mais il ne faut pas oublier que, tout *rouge* qu'il est, il a été choisi comme l'un des avocats de l'archevêque de Montréal dans le célèbre procès du *Canada-Review* vs Mgr Fabre. Peut-on blâmer les électeurs de Verchères d'avoir choisi pour député un homme que leur évêque a cru digne de plaider sa cause devant les tribunaux ?

Le zèle du *Trifluvien* nous paraît donc tout à fait outré et intempestif, et propre à nuire plutôt qu'à contribuer au développement du respect pour l'autorité épiscopale.

Était-il permis de reprocher plus hypocritement et aussi avec plus de piquant à Mgr l'archevêque de Montréal d'avoir pris un rouge comme défenseur.

Tout y est, le coup de stylet est envoyé de main de maître.

Evidemment le proverbe est toujours vrai.

Monacus monaco lupus !

SPHYNX.

LA CIRCULAIRE DE VALLEYFIELD

Nous avons promis à nos lecteurs la semaine dernière de leur donner la copie corrigée de la lettre circulaire lancée par deux prêtres du diocèse de Valleyfield pour demander une souscription de 50c pour une œuvre d'éducation. Si nous sommes bien renseignés, cette œuvre serait l'établissement d'un nouveau collège classique. Or, si l'institution projetée ne forme pas de meilleurs sujets que les deux signataires de la circulaire en question, on ferait aussi bien de ne pas en avoir du tout.

Voici les corrections qui ont été faites par un gradué de l'université de Cambridge, qui nous dit n'avoir corrigé que les erreurs les plus flagrantes. D'un autre côté, nous ne devons pas oublier que la signature du Rev. J. A. Castonguay est apposée au document. C'est une circonstance atténuante, car il y a des noms prédestinés. Tout le monde se rappellera la fameuse lettre de l'abbé Castonguay, du séminaire de Sherbrooke, dans laquelle on avait trouvé autant de fautes que de mots.

Et maintenant, disséquons :

BISHOP'S PALACE, VALLEYFIELD, (CANADA).

February 25th 1895.

Dear Sir,

Will you be kind enough to pardon, on account of our motive, the indiscretion which we may be judged guilty of by sending you this present letter. (*)

We come simply to solicit from you a small contribution for an education (1) work of the greatest importance, and (2) the success of which has for sole base our confidence in public charity.

Moreover, this work, born under the shade of the Cathedral of Valleyfield, and dear to the heart of our bishop, answers to an evident need proved by the results already obtained.

The Right Reverend Bishop Enard, willing to give the assurance of his gratitude to all those who, like you, will kindly answer to (3) our call, will first, put each contributor among the benefactors of the bishopric, for whom daily prayers are already said ; besides, he has decided to have a special register, which will have a place of honor in the bishop's parlor and in which all the names of the generous donors shall be inscribed. In fine, he has wished (4) that his own

watch, the only one he (5) ever possessed, and which he (6) had in all his travels and pilgrimages through Europe and in (7) Holy Land, should (8) be drawn by chance and given to the winner as being (9) a personal souvenir. A suitable inscription shall (10) be engraved on the interior of the watch case.

Without saying more, not to abuse of (11) your time, and relying upon your charity, we expose to you (12) the precise object of our humble and respectful request. It is that you should be kind enough to put under envelope by the mean of the little piece of pasteboard there included a fifty cents piece that you will address after to one of these undersigned. (13) This contribution of fifty cents gives right (14) to two chances on the said watch. We think useless (15) to say that you are completely free (16) to substitute a check to (17) the fifty cents (18) piece.

Please accept the expression of our sincere gratitude and deep respect, and believe us very truly.

Your humble servants,

For the committee

REV. J. A. GASTONGUAY, Président,
REV. JOS. C. ALLARD, Secretary.

CORRECTIONS :

*The phrase is grammatically correct, but badly arranged.

1. "education" should be "educational."
 2. "and" should be omitted; in any case, the rest of the sentence is unintelligible.
 3. Should be "answer our call."
 4. "he has wished" should be "he has decided."
 - 5 and 6. "has" should be in both places.
 7. Should be "in the."
 8. "shall" instead of "should."
 9. "being" should be omitted.
 10. "will" instead of "shall."
 11. Omit "of."
 12. "expose to you" should be "set before you."
 13. "Send, under cover, by means of the little piece of pasteboard enclosed, à fifty-cent piece which you will then address to one of the undersigned."
 14. "gives right" is not English; "entitles" is the word.
 15. Not "we think useless", but "we think it useless."
 16. "completely free" in not good; "perfectly free," or, "quite at liberty", (the last in best.)
 17. See 13.
 18. "substitute to" is not English; "for" is the proposition.
- They say "we expose, etc., the object of our request", and then proceed "to expose", not the object, but the request itself.

Nous n'insisterons pas plus qu'il ne faut sur l'incor-

rection de cette lettre mais on admettra au moins qu'elle provoque plusieurs réflexions, parmi lesquelles les suivantes :

1o. L'anglais est suffisamment enseigné dans nos collèges et séminaires ;

2o. Quand on écrit mal l'anglais, on écrit en français, si on peut, et si on ne peut pas, on écrit en latin, pour que personne ne comprenne, ou en grec pour que personne ne puisse lire ;

3o. Le grec et le latin, comme nous le disions à propos de la représentation d'*Antigone*, peuvent avoir une haute valeur archéologique, mais il serait bien plus utile d'apprendre à parler français ou anglais. Quand on ne peut pas même avoir le nécessaire, inutile de songer au luxe ;

4o. Quand notre clergé veut tenter des razzias dans le camp anglais, qu'il fasse donc corriger d'abord ses circulaires. C'est bien assez de passer pour des *gâcheux*, sans encore passer pour des ignorants.

MAGISTER.

SOUVENIRS D'UN MATELOT

LA RENTRÉE A BORD

La *Nouvelle Revue* continue la publication des *Souvenirs d'un matelot*, où George Hugo révèle un écrivain d'une sobriété et d'une puissance d'accent émouvantes. Lisez cette page magistrale, la rentrée à bord des matelots permissionnaires.

"Allons, la *Dévastation* !"

Les feux rouges et verts des canots scintillent dans la nuit profonde, là-bas, contre la petite jetée de bois. Un vent de glace souffle du large ; les lames hurlent et se brisent ; la mer, la grande mer est tout près, féroce, effrayante.

"Allons, la *Dévastation* !"

Notre canot est le dernier à partir, et son patron nous appelle.

Les permissionnaires avancent lentement sur l'appontement, sautent un à un dans la grande embarcation, qui monte, descend, en suivant l'ondulation des vagues.

"Pousse ! Avant partout !"

Et nous voilà partis. Les dix hommes ont du mal à prendre la mer ; le vent est dur, le ciel est noir, la nuit opaque. Nous sommes entassés dans la chambre du canot, serrés les uns contre les autres, comme des oiseaux dans une cage. On se reconnaît peu à peu à la lueur vacillante d'un fanal ; et les plus vaillants essayent de parler, quand une grande secousse fait trembler l'embarcation, réveille les ivrognes déjà endormis ; nous tombons tous les uns sur les autres.

Nous n'avancions pas, et le patron dit avec bonté :
"Souque un coup, garçons, souque !"

Alors les dix rameurs, silencieux, courbent leurs torsos vigoureux, raidissant leurs bras gelés, et l'on sent le canot résister un peu, mordre sur la brise toujours plus furieuse.

Persone ne dit mot. Nous sommes restés comme nous étions tombés, nous tenant chaud. Seul un canonnier chante des chansons qu'il a entendues le soir ; mais sa voix sourde, coupée par le vent, s'éteint peu à peu ; et il roule ivre-mort sous la banquette comme une chose ; à chaque mouvement de roulis, sa tête tape contre la coque.

Et l'on entend plus que la cadence irrégulière des avirons dans l'eau méchante qui saute et nous fouette la figure.

Mon voisin est tombé la tête sur mes genoux ; il gémit des chansons aussi, mais si faiblement que je ne puis en saisir le sens. Bientôt tout le monde dort ; le vent rougit les pauvres faces inertes aux yeux clos.

Les rameurs se fatiguent, se découragent ; le patron debout, les bras croisés, la barre du gouvernail entre les jambes, son ciré jaune tout ruisselant, les excite :

“ Encore un coup, mes fils, souque donc ! ”

Sa belle tête, couverte d'un surois aux larges bords, est trempée d'eau de mer, éclairée seulement d'en dessous par un flam.

Enfin, là-bas, dans une éclaircie, on aperçoit les feux de la *Dévastation*. Les rameurs tirent avec plus d'espoir sur les avirons : une rafale leur a apporté l'appel lointain du factionnaire :

“ A bord ! ” répondent-ils en chœur.

Et souque, souque donc !

“ C'est bien ça, 183 ! ” dit le patron à l'un d'eux, dont la voix est chaude et le bras fort. Les dix hommes se penchent, se redressent convulsivement, la tête baissée, les mains crispées, presque terribles avec leur impatience d'arriver, souffrant de fatigue et de froid, tandis que les permissionnaires, silencieux et immobiles, paraissent morts sur les planches humides de l'embarcation.

GEORGE HUGO.

UN JUGEMENT TRÈS IMPORTANT

LES LOIS DE LA SOCIABILITÉ

Il vient de se rendre par le tribunal civil de Lyon un jugement de la plus haute importance et qui a eu en France un vif retentissement.

Nous jugeons très intéressant d'en donner la teneur, car il fera certainement jurisprudence en France et s'applique à une foule de cas généralement en litige devant les tribunaux canadiens, où il sera certainement mentionné.

La *France libre*, organe ultra catholique de

Lyon, quelque chose comme une *Vérité* lyonnaise, a ait publié une liste de franc-maçons, contenant en particulier le nom d'un ancien organiste d'une des paroisses de cette ville.

Cette liste publiée avec persistance eut pour effet de faire congédier le pauvre organiste qui, par la suite, poursuivit en dommages la *France Libre*.

Le tribunal lui a accordé \$600 de dommages dans un jugement dont voici les considérants :

Attendu que le gérant de la *France Libre* est incontestablement responsable aux termes de l'article 1382 du code civil du dommage causé par la publication des articles incriminés.

Au fond.

En fait, attendu qu'à partir du 16 décembre 1893 et pendant deux mois la *France Libre* a publié en tête de diverses listes maçonniques le nom de M. X... suivi de son adresse et de sa qualité d'organiste.

Attendu que dans son numéro du 23 décembre elle a inséré la lettre suivante : “ Voulez-vous me permettre de poser une simple question à ceux de mes confrères qui sont comme moi les abonnés et les admirateurs de la *France Libre*.

“ Est-il vrai qu'un curé encourt *ipso facto* l'interdit quand il emploie sciemment un franc-maçon et à plus forte raison un dignitaire de la secte pour le service de son église. Signé : l'Abbé X... ”

Attendu que le numéro du 9 janvier 1894 contient un entrefilet ainsi conçu : “ l'abbé X... de Lyon, qui, dans l'avant-dernier numéro a fait appel aux lumières de ses confrères à propos du R. C. X... organiste réitère sa question posée aux théologiens lyonnais.

Attendu que, le 27 janvier, une nouvelle lettre renfermait cette citation : “ Sont excommuniés non seulement tous les affiliés des loges, mais encore tous ceux qui, d'une manière quelconque, prêtent secours ou faveur à la secte. ”

Attendu enfin que, le 10 février, le même journal publiait un article plus long et plus acerbe, où il prenait à partie le curé de la paroisse et qui se terminait ainsi : “ Nous avons fait notre devoir et nous ne pouvons obliger les autres à faire le leur. ”

Attendu que ces publications réitérées dont le but manifeste était d'obtenir la révocation de l'organiste ont revêtu pour celui-ci le caractère des faits dommageables ; que M. X... a été révoqué de ses fonctions.

Attendu que la relation de cause à effet entre le fait et le dommage est indiscutable : qu'elle est prouvée par les termes mêmes dans lesquels M. X... a reçu l'avis de sa disgrâce :

“ Le courant d'opinion établi par les attaques persistantes du journal la *France Libre* oblige le conseil à prendre une détermination ferme. A partir de ce jour, il vous relève de vos fonctions d'organiste de la paroisse. C'est avec peine que je transmets cette décision à un vieux serviteur de trente ans, dont la paroisse n'a, d'ailleurs, eu qu'à se louer. ”

Attendu que si Lacollonge, gérant de la *France Libre*, prétend avoir exercé un droit et tire ce droit de l'ardeur de ses convictions religieuses et de la légitimi-

mité pour lui, catholique, de la campagne entreprise contre les franc-maçons en général et en particulier contre M. X... cette prétention est en opposition avec le principe de sociabilité sur lequel repose l'article 1382 du Code civil ;

Que sans doute la liberté des croyances implique le droit de les publier, de les défendre, de les propager, qu'elle comporte la liberté de critiquer les croyances contraires ; mais que c'est une erreur juridique de prétendre qu'une conviction religieuse donne le droit d'attaquer des personnes et de leur nuire sciemment.

Attendu que Lacollonge, en exerçant, vis-à-vis du défendeur ou de celui dont il dépendait, une véritable coercition, a outrepassé son droit, qu'il est donc tombé sous le coup de l'article 1382.

Sur l'évaluation du préjudice, attendu que, par le fait de Lacollonge, M. X... a été privé de tout le bénéfice qu'il aurait retiré dans l'avenir de ses fonctions d'organiste, que de ce chef la somme de 3,000 francs par lui demandée n'est point excessive.

Par ces motifs, le tribunal condamne Lacollonge, gérant de la *France Libre*, à 3,000 francs de dommages-intérêts et aux dépens. — (*Le Lyon Républicain, Lyon 6 avril 1895*).

Ce qui est le plus curieux dans ce jugement, c'est son étrange analogie avec une cause qui est actuellement en délibéré devant la Cour d'Appel et dans laquelle M. Tardivel est appelant et M. Marc Sauvalle intimé. On se rappelle l'origine du débat :

M. Marc Sauvalle fut un jour traité de *methodiste* dans le journal de M. Tardivel, la *Vérité*.

Il était faux qu'il fût *methodiste*, mais cette accusation, lancée en pleine fièvre religieuse eut l'effet de le rendre suspect et de lui causer un tort considérable dans sa carrière de journaliste et de rédacteur de journaux canadiens-français et catholiques, au point même d'entraver un moment cette carrière, et par suite son seul moyen d'existence.

En première instance, le juge Jetté dans un jugement élaboré a rendu jugement en faveur de M. Sauvalle pour le plein montant de sa demande (\$200).

La cause a été portée en appel et tout fait supposer que le jugement du savant juge Jetté sera maintenu sans modification.

Il est à remarquer que M. Tardivel, dans son plaidoyer avait invoqué pour excuse de ses calomnies mensongères contre M. Sauvalle le fait que celui-ci écrivait alors dans le *Canada Revue*, une publication qui "faisait au clergé catholique une lutte acerbe" à la suite de certains scandales qu'il est inutile de rappeler ici.

M. Tardivel arguait aussi "qu'il est catholique convaincu ; que ses sentiments de catholique s'étaient révoltés à la lecture des articles parus dans le journal où écrivait M. Sauvalle et qu'il n'avait pu résister au désir de détruire le premier journaliste qui lui tombait sous la main, pour le plus grand bien de la foi."

Cependant, il fut condamné.

Ici, la cour de Lyon a jugé, absolument comme Son Honneur le juge Jetté l'avait fait dans la cause de Sauvalle vs. Tardivel :

"Attendu que si Lacollonge gérant de la *France Libre* prétend avoir exercé un droit et tire ce droit de l'ardeur de ses convictions religieuses et de la légitimité, pour lui catholique, de la campagne entreprise contre les franc-maçons en général et en particulier contre M. X... cette prétention est en opposition avec le principe de sociabilité sur lequel repose l'article 1382 du Code Civil.

"Que, sans doute, la liberté de croyances implique le droit de les publier, de les défendre, de les propager, qu'elle comporte la liberté de critiquer les croyances contraires, mais que c'est une erreur juridique de prétendre qu'une conviction religieuse donne le droit d'attaquer des personnes et de leur nuire sciemment.

"Attendu que Lacollonge, en exerçant vis-à-vis du défendeur ou de celui dont il dépendait une véritable coercition, a outrepassé son droit, qu'il est donc tombé sous le coup de l'article 1382."

Nous sommes très heureux de voir la coïncidence complète des deux jugements à une telle distance et sur des causes si semblables. On y voit bien l'identité de l'essence même de notre droit et du droit français.

Depuis que ceci est écrit, il vient de se présenter un incident qui va donner à ce jugement une nouvelle actualité.

Il s'agit d'un différend survenu à Aylmer province de Québec.

Dimanche dernier avait lieu en cette ville, l'enterrement d'un ancien citoyen, M. Prentiss qui était franc-maçon.

Naturellement les franc-maçons assistèrent en corps aux funérailles et parmi eux se trouvait M. John Whelan qui est à la fois secrétaire-trésorier de la municipalité et secrétaire du Bureau des écoles séparées d'Aylmer.

Quel ne fut pas l'étonnement de M. Whelan de recevoir, le jour même de l'enterrement, la lettre suivante, de M. Labelle, curé de la paroisse :

Monsieur,

On m'avait dit plusieurs fois que vous étiez franc-maçon. Je n'ai jamais voulu le croire sans avoir des preuves ; maintenant, j'en ai. Vous avez assez publiquement montré que vous étiez franc-maçon cette après-midi pour qu'il n'y ait plus de doute possible. En tout cas, c'est votre affaire. Mais, dans ma position de commissaire des écoles catholiques et de curé de cette paroisse, je vous notifie par les présentes de remettre votre démission de secrétaire des Ecoles catholiques d'Aylmer, le plus tôt possible pour nous éviter le désagrément d'avoir à vous mettre à la porte.

Votre très humble serviteur,

A. A. LABELLE,
Curé.

Le bruit court que M. Whelan veut résister et faire décider si un commissaire d'écoles catholiques a le droit d'être franc-maçon et s'il a droit à des dommages en cas d'expulsion arbitraire.

On s'attend à un grand procès.

LEX.

COLLECTIONS

Les collections du pape.

Le pape collectionne des reliques de tous les saints, mais ce n'est pas toujours sans peine qu'il ajoute de nouvelles pièces à son saint musée.

Il avait désiré joindre dernièrement à son reliquaire central, une partie du squelette *authentique* de saint Martial, que possède la cathédrale de Limoges.

Les chanoines limousins refusèrent carrément de se séparer d'un seul morceau du squelette, qui est, paraît-il, fort complet. Le désir du pape, s'étant transformé en un ordre formel, se heurta de nouveau à un refus. Les choses allaient se brouiller, lorsque l'évêque de Limoges proposa une transaction qui consistait à extraire simplement une dent de la mâchoire du saint et à l'envoyer à Rome.

Faute de mieux, le pape accepta cet arrangement, et un des plus célèbres chirurgiens de Paris fut chargé de l'extraction. La note suivante a été ensuite rédigée pour les journaux religieux :

En présence de l'évêque de Limoges, de son vicaire général et des membres de la confrérie qui ont la garde de la relique, la dent destinée à N. S. P. le pape a été extraite hier de la mâchoire supérieure de l'apôtre d'Aquitaine.

Un procès-verbal en trois copies a été dressé à la suite de cette opération et signé par tous les assistants. Une de ces copies a été remise à l'évêque, l'autre à la fabrique, la troisième à la confrérie.

Tout est bien qui finit bien, mais Léon XIII a une dent de plus contre le clergé français.

LE ROY PHILIPPE

Le petit duc d'Orléans, aux pieds duquel se sont prosternées toutes nos autorités ecclésiastiques et quelques-unes de nos autorités civiles, tranché du grand.

Pour annoncer le mariage de sa sœur, la princesse Hélène, il a écrit à la fine fleur de son armée de gentilhommes, aux ducs seulement, et il a signé ses lettres Philippe.

Pour un peu, il eût mis le roi Philippe. Mais il a eu des remords.

Il a envoyé son avis officiel aux ducs seulement, et comme nous n'avons pas de duc pour le moment au

Canada, dans notre stock de noblesse française, personne n'aura reçu de notification officielle.

C'est dommage.

La notification spéciale aux ducs a provoqué la verve des caricaturistes parisiens, qui nous montrent un vieux personnage aussi noble que digne auquel un jeune gommeux de la clique de Gammelle 1er demande.

--Prince, vous avez été avisé du mariage royal.

Le prince regarde de haut en bas le fâcheux et lui répond avec un dédain qui sent la grande école à une lieue :

—Non, monsieur, on n'a avisé que les ducs.

On n'est pas plus Louis XIV.

D'ailleurs, le jeune duc commence à agacer bien des gens, surtout dans sa royale famille.

On a vu par les dépêches que le prétendant est en Espagne, où il s'est cassé une jambe à la chasse.

Mais ce que l'on ignore c'est que cette villégiature cynégétique qui lui a si mal réussi lui a été imposée par le général de Charette.

D'après la *Justice*, de Paris, le général de Charette aurait conseillé au duc d'Orléans de partir pour Lisbonne au moment où le duc d'Aoste se rendait à Stowe House.

Personne n'ignore, dit la *Justice*, l'influence prépondérante que le général de Charette exerce sur le jeune prétendant ; or, si nous sommes bien informés, le général aurait signifié tout net à celui-ci que lui et ses zouaves n'hésiteraient pas à prendre une attitude manifestement hostile dans le cas où Philippe VIII ferait accueil au neveu du roi Humbert en dehors des solennités du mariage.

Ce bruit serait confirmé par les récits qui ont été faits récemment dans quelques cercles vendéens. D'après ces récits, l'ancien commandant des zouaves aurait écrit à la fiancée du duc d'Aoste une lettre où il exprimait son très vif regret du mariage italien ; à ce sujet, il aurait rappelé à la jeune princesse certains incidents du voyage qu'il fit avec elle, il y a quelques années, à Rome-Vatican.

Le fait est que c'est assez curieux ; cette famille d'Orléans qui a été carillonnée par tous les bourdons et les cloches du Canada, qu'on a été chercher à la porte des églises toutes voiles dehors est en train de se permettre à l'égard de l'église catholique des licences qui ne sont pas permises à un pauvre canayen dont le grand-père ne descend pas des croisés.

La cousine du duc d'Orléans, fille du duc de Chartres, a épousé un protestant, prince Danois, et élève ses enfants dans la religion protestante *en dépit d'une promesse solennelle* faite au pape pour obtenir sa dispense.

Au Canada, on appellerait la cousine du Petit Duc

une méthodiste ; mais c'est une princesse royale et St-Tardivel prie pour elle.

La sœur du duc d'Orléans épouse le neveu du géolier du Vatican.

Au Canada, un malheureux canayen qui va serrer la main d'un officier italien à bord de l'*Elua* est qualifié de bourreau du Pape.

Mais pour une princesse c'est permis. L'ex-maire Desjardins va sans doute lui envoyer ses félicitations les plus sincères.

L'occasion est belle pour exprimer au Roy, comme braillaient les petits marmousins de la clique castor au banquet du Windsor, toute l'admiration du Canada catholique pour les orthodoxes unions de cette royale famille.

Les groupes de la jeunesse royaliste de France vont se réunir en congrès national à Bordeaux et se proposent d'offrir une épée d'honneur au duc d'Orléans.

La fabrication de cette épée a été confiée à la maison Fauré Le Page, de Paris. C'est une magnifique œuvre d'art d'une grande valeur.

Sur la poignée, tout en argent admirablement ciselé, est reproduit un dessin de Chapu : La Jeunesse. Au-dessus sont les armes de la maison de France. Le pommeau est surmonté d'une couronne royale et sur la garde sont quatre sujets tirés de la vie du prince : le déport du Tréport, l'arrivée du duc d'Orléan à Paris, la Conciergerie et Clairvaux.

Une délégation sera chargée de porter cette épée au duc d'Orléans.

Voyons, pourquoi le Séminaire qui a si bien reçu le duc ne souscrit-il pas ?

Qui sait, cette épée, le duc d'Orléans s'en servira peut-être sur le sol danois aux côtés de son cousin pour défendre la religion des Christian et des Frédéric.

Ou bien il pourra s'en servir aussi côte à côte avec son beau-frère d'Aoste lorsqu'il sera temps de monter à l'assaut du Château St-Ange.

Allez, nos bons messieurs, c'est nous qu'on accusait de manquer de respect aux piliers du trône et de l'autel.

De quel autel parle-t-on ?

Est-ce de celui de Crispi ou de Luther ?

CLAIRVOYANT.

LES BANQUETS LITTÉRAIRES

Paris n'a point de Capitole où conduire les triomphateurs. Il se borne à les conduire au restaurant. Et le jour où quelque peintre réaliste voudra rendre sur la toile l'apothéose d'un grand homme, c'est devant une assiette qu'il le représentera, avec ses côtés, détachés sur une longue perspective de convives, le sommelier et le maître d'hôtel remplaçant les génies dont

les bras tendent des palmes et des couronnes de laurier.

"Tout pour la trippe," disait Rabelais. Et par la tripe, il entendait les plaisirs et les jouissances matérielles de toutes sortes ; si bien qu'en prenant le mot ventre dans son sens symbolique, l'homme peut être regardé comme un ventre servi par des organes. C'est ainsi que le banquet convient surtout aux périodes électorales, aux époques d'élections, aux voyages politiques. Il me paraît moins convenir aux écrivains et aux artistes, à ceux qui plutôt seraient des cerveaux servis par des organes. Mais, dans notre vie fiévreuse, sans repos, où le temps manque pour les repas, on a pensé peut-être que de tenir longtemps assis à une table chargée de mets un personnage éminent était lui procurer une des joies les plus rares qui soient.

Cela est d'un bon sentiment. Mais les banquets ont un autre avantage. Ils attirent l'attention au moins autant sur les assistants que sur l'homme même qui en est l'objet. Ceux-là prononcent des discours : on parle d'eux ; toute la gloire même finit quelquefois par leur demeurer.

Il ne me semble point, en effet, que les banquets aient porté bonheur jusqu'ici à ceux qui en furent les héros. Le premier, si je ne me trompe, est le festin qui célébra Moréas ; et de là, précisément, commença la déchéance du curieux écrivain du *Pèlerin passionné* : Ses hôtes lui monterent sur les épaules. A la sortie, ils prirent son manteau au vestiaire, et laissant l'homme tout nu, s'y taillèrent de petites gloires. Le banquet le plus remarquable ensuite, fut celui de Zola, offert par les éditeurs Charpentier et Fasquelle. N'est-ce pas également de ce jour que date la dégringolade de l'auteur des Rougon-Macquart ? Ses livres baissèrent ; sa candidature à l'Académie devint ridicule. Ses voyages en Angleterre, puis à Rome, furent bafoués. L'opinion publique l'abandonna ; nul de ses actes ne trouva plus grâce devant la presse : On semble dire : "Qu'est-ce qu'il veut encore, celui-là ? Il a eu à manger ; qu'il nous laisse tranquilles !" Toutefois, Zola est assez robuste pour qu'un seul banquet n'ait point suffi à le tuer. . . .

Maintenant qu'on a donné à manger à M. Puvis de Chavanes et donné à manger à M. Goncourt, je redoute profondément le lendemain pour ces deux grands artistes. Avant les agapes, l'un et l'autre avaient une auréole spéciale qui les désignait à la foule et leur faisait une place à part, plus haute, l'auréole de ceux qui furent méconnus. Une réparation vient de leur être faite. L'effort de ceux qui naguère les soutenaient envers et contre tous est désormais sans objet ; ceux qui avaient hûé ou blagué, se sont ralliés et tombent dans l'exagération opposée. Tout le monde est content. Les comptes sont réglés ; on est quitte.

Il ne reste plus qu'à se tourner vers d'autres. A qui le tour maintenant ? Et les regards déjà cherchent le suivant. . . .

JEAN REIBRACH.

LA BATISSE VA

Quand la bâtisse va, tout va, dit le proverbe parisien
Le *Star* annonçait dimanche :

Les Sœurs-Grises de cette ville vont bâtir un autre

couvent sur l'avenue Atwater. La bâtisse aura 200 pieds de long et sera haute de cinq étages. L'extérieur sera bâti en pierre canadienne et les séparations seront en briques pour éviter le danger du feu. Dès hier, des contrats ont été donnés pour \$60,000. Les architectes disent que rien ne sera épargné pour faire de cette maison une des plus belles institutions de ce genre. Des portes à l'épreuve du feu seront placées à intervalles sur chaque étage et tout le bâtiment sera construit suivant les derniers procédés. Le bâtiment terminé coûtera \$150,000.

Qui est-ce qui disait que les affaires n'allaient pas ?

CHERCHEUR

INQUISITION

Nous parlons quelquefois d'Inquisition et nous nous faisons damner haut la main, nous, pauvre journal de liberté.

La Presse pourtant, sanctifiée par des lettres d'évêques a bien voulu l'autre jour remémorer à ses lecteurs le tableau des instruments de torture usités dans les saintes époques ; on nous permettra de compléter ces informations de quelques extraits de l'ouvrage de M. A. Heuss, *Histoire populaire de l'intolérance de l'Inquisition et de la Liberté en Belgique* :

Ce furent les papes qui instituèrent l'inquisition. Ils s'en constituèrent également les chefs suprêmes. Les grands inquisiteurs, qui n'étaient subordonnés qu'au pape, avaient sous leurs ordres un grand nombre d'officiers subalternes dont la personne était inviolable pour la justice séculière. Ils devaient prêter serment de fidélité et de secret à l'inquisition. La violation de ce secret était punie de mort.

Les fonctions des inquisiteurs étaient d'examiner les écrits, les doctrines, les sentiments, les paroles et les gestes des personnes déférées au tribunal.

L'inquisition s'était appropriée le droit de juger les hérétiques, les suspects d'hérésie, leurs protecteurs, les sorciers, les blasphémateurs, et surtout ceux qui étaient accusés d'avoir résisté aux officiers du Saint-Office ou d'avoir troublé sa juridiction.

Le bruit public, la délation secrète, la découverte par espionnage et l'accusation volontaire étaient les quatre moyens que l'inquisition employait pour s'emparer d'une affaire.

Pour se saisir plus sûrement de quelqu'un, les inquisiteurs le faisaient quelquefois prendre à l'improviste. Arrêté au milieu de ses amis, de sa famille, personne n'osait prendre sa défense. Avait-il franchi le seuil de l'inquisition, il était mort au monde, et, la terreur enchaînant la langue de ses plus proches parents, ils n'osaient plus proférer son nom.

A son entrée on le fouillait entièrement pour le dé-

pouiller des instrument dont il aurait pu se servir pour s'arracher la vie ; ces précautions étaient vaines souvent ; on ne pouvait lui ravir les murs de son cachot contre lesquels il se brisait la tête. La foule des malheureux qui se sont tués de la sorte est innombrable ; celle de ceux que les tortures ont fait périr est plus innombrable encore.

Après avoir traîné un malheureux quelquefois pendant plusieurs années, de la prison à l'audience, et de l'audience à la prison, on instruisait son procès.

Après qu'un accusé avait été interrogé, si ses réponses ne satisfaisaient pas ses juges, et que d'ailleurs le crime ne fût pas suffisamment prouvé, on le condamnait à la torture.

II

Il y avait plusieurs sortes de tortures.

La torture de la corde se donnait en liant l'accusé les bras renversés sur le dos. Ensuite on l'élevait au moyen d'une poulie, et, après l'avoir laissé quelque temps suspendu, on le laissait tomber à terre d'une grande hauteur. Ces secousses disloquaient toutes les jointures et faisaient jeter au patient des cris horribles. Cette torture durait une heure et quelquefois davantage, selon que les juges présents le jugeaient à propos et que les forces du patient le permettaient.

Si cette torture, ne suffisait pas, on employait celle de l'eau. On en faisait avaler par force à l'accusé, puis on le couchait dans un banc creux qui se fermait et se serrait à volonté. Ce banc était traversé d'une barre qui, en tenant le corps suspendu, brisait les vertèbres du patient avec des douleurs incroyables.

La torture du feu était la plus horrible. On allumait du feu ardent, on frottait la plante des pieds du patient, de lard et autres matières périssantes combustibles ; on l'étendait ensuite par terre, les pieds tournés vers le feu. On les lui brûlait ainsi jusqu'à ce qu'il eût confessé ce qu'on voulait savoir.

Ces deux dernières tortures duraient, comme la première, l'espace d'une heure et quelquefois davantage. Bien souvent la torture était si violente que les forces manquaient au patient ; il fallait faire entrer le médecin de l'inquisition pour savoir s'il la pouvait supporter plus longtemps sans mourir.

Quand, à force de tourments, les inquisiteurs avaient arraché à la victime tous les aveux qu'ils exigeaient le mensonge comme la vérité, le malheureux n'en était pas quitte ; il lui fallait subir une seconde torture sur l'intention ou le motif qui lui avaient fait faire ce qu'il avait avoué. Après avoir confessé ces motifs dans les tourments, il en subissait une troisième pour l'amener à découvrir ses complices ou ceux qui l'avaient aidé ou favorisé dans ses fautes.

Après la torture, le patient était reconduit dans son affreuse prison et abandonné à tout ce que la douleur des supplices qu'il avait soufferts a de plus cruel.

III

D'autres historiens font encore la description d'autres tortures auxquelles on exposait les malheureux accusés d'hérésie.

Les hommes robustes, qui résistaient aux premières épreuves et persévéraient dans leurs sentiments, étaient conduits dans une autre chambre de *tourments* où se trouvaient la statue d' *la Vierge*, qui n'était autre chose qu'un automate, hérissé de pointes d'acier dissimulées par des vêtements de femme. Il était enjoint au patient d'embrasser la mère du Sauveur, et, dès qu'il s'était mis en devoir d'exécuter cet ordre, la terrible statue, au moyen d'un ressort caché, étendait les bras, saisissait la victime et la pressait lentement sur son sein, en faisant entrer dans les chairs et par degrés, les mille dards de ses bras et de sa poitrine. Ceux qui perdaient connaissance dans ces cruels embrassements étaient dépouillés de leurs vêtements et plongés dans une cuve d'eau glacée, afin que la sensation du froid les ranimât et permit de les soumettre à de nouvelles tortures.

Après cela, les tourmenteurs attachaient le torturé à l'aide de cercles de métal sur un siège d'airain, lui liaient les bras et les jambes sur un billot et lui enfonçaient par des secousses mesurées, des chevilles de fer sous les ongles des pieds et des mains, puis ils lui cérasaient une à une sous le choc d'un lourd marteau toutes les phalanges de chaque doigt.

Si la victime persistait dans son refus de faire des aveux, les inquisiteurs avaient enfin recours aux grands moyens : ils faisaient clouer aux pieds des condamnés des *sandalettes de fer ardent* que les tourmenteurs rivaient comme on fait des fers de chevaux ; ensuite le grand inquisiteur leur ordonnait de marcher !

D'autres fois, on se contentait de l'épreuve des *botelles*, qui consistait à mettre les jambes du patient dans des sacs de cuir rempli de suif bouillant.

A ce supplice horrible on faisait suivre celui des *brodequins*. Il consistait à placer les jambes de la victime entre quatre planches liées fortement avec des cordes sèches qu'on mouillait pour les faire resserrer davantage ; après quoi, on introduisait entre les deux planches intérieures des coins de fer qu'on enfonçait avec violence et qui imprimaient aux cordes une tension telle que les os en étaient brisés. La question ordinaire était de 4 coins, la question extraordinaire de 8.

Quelquefois les inquisiteurs variaient les tortures et

remplaçaient le supplice du brodequin par l'*amputation des doigts*.

Ce n'était pas tout encore. On renversait ensuite l'infortuné sur une table de fer et on lui déchirait les cuisses et les bras avec des râtaux et des griffes.

Pour les femmes, les tortures étaient quelque peu différentes. Assez ordinairement, on se contentait de leur donner l'*estrapade* ou la question de l'eau. Mais, lorsque les inquisiteurs avaient à punir des femmes accusées de magie ou de sorcellerie, ils se montraient plus sévères ; ils tiraillaient ces infortunées avec des pinces ardentes et faisaient couler dans les entrailles de l'huile bouillante ou du plomb fondu.

Tels étaient les moyens employés par ces prétendus prêtres du Christ pour amener à une conversion hypocrite des hérétiques infiniment plus chrétiens qu'eux.

A. HEUS.

NOS BETISES

PETITION A LA NATURE

(Suite)

—“ La nommée Nature qui nous interpelle, source des concupiscences et mère du péché, doit savoir que nous avons rompu toute relation avec elle. Ses procédés n'ont rien de commun avec les nôtres. Nous défendons ce qu'elle ordonne, et nous exaltons ce qu'elle proscriit. Ses pouvoirs ne sont qu'illusion auprès de ceux que nous avons reçus du Très-Haut, son maître ; dont nous sommes les seuls représentants sur la terre. Il nous a donné toute puissance sur elle. Nous pouvons, à notre gré, changer la face de ses œuvres et bouleverser ses prétendues lois. Ainsi nous n'avons nul besoin de son concours, quand nous désirons de la pluie. De même, pour guérir nos fidèles, toute sa pharmacie de plantes et de minéraux est devenue, grâce à nous, superflue. Une bouteille d'eau de Lourdes ou de la Salette, chasse le mal de la partie endommagée, ranime les moribonds et fait parfois revivre les morts. Vainement essaierait-elle d'accomplir les prodiges que nous avons opérés pour l'édification des peuples. Nous la mettrons au défi de faire avaler un prophète par une baleine, et de changer une femme en statue de sel.

“ La requête qu'elle a l'audace de nous envoyer prouve une fois de plus son influence funeste et son ignorance des choses pieuses. Les malheureux enfants qui s'adressent à elle pour l'entretenir de leurs désirs mondains, nous sont parfaitement inconnus. Enregistrés comme des paquets dans leurs odieuses mairies, ils ne semblent pas se douter qu'ils viennent au monde avec les stigmates du péché originel, que nous seuls pouvons effacer.

“ De plus, si ladite Nature avait appris son catéchisme, elle saurait que les plaintes de ces jeunes misérables déjà sollicités par les appétits de la chair, sont vaines et insensées. Chacun reçoit ici-bas le lot que lui dispense le bon plaisir du souverain Etre. Il n'a pas de compte à rendre aux créatures qu'il a tirées de la poussière. Il leur distribue, comme il lui plaît, les joies

et les douleurs de ce monde ; de même que, pour l'autre vie, accordant ou refusant sa grâce au gré de son infatigable fantaisie, selon saint Augustin, saint Thomas d'Aquin et tous les flambeaux de l'Église, il a réservé, de toute éternité, aux uns les délices du paradis, aux autres les tortures de l'enfer. C'est pourquoi il est appelé, dit l'Écriture, l'Être juste par excellence, la Bonté suprême et le Père commun ..."

Il y en avait comme cela plusieurs pages encore. La Nature ne jugea pas à propos de continuer cette lecture ; mais, comprenant tous les orgueils et toutes les folies, elle se contenta de hausser les épaules et se hâta de déchiffrer la réponse du Congrès des sciences qui arrivait, en ce moment, sur un fil électrique,

— "La Nature, disait cette dépêche, est sourde, aveugle, muette et complètement dépourvue d'intelligence. C'est un fait matériellement établi et expérimentalement constaté par les princes de la science moderne. Il est donc physiologiquement impossible qu'elle puisse entendre ou lire des requêtes, en comprendre un seul mot, et les adresser à qui que ce soit. Toutefois, d'où que vienne ce message dans lequel nous avons reconnu, par l'analyse chimique, l'action des rayons solaires, la science ne peut pas le laisser sans réponse, ce qui ferait supposer qu'elle n'a pas réponse à tout. Cette réponse sera courte, la question dont il s'agit rentre dans le domaine sociologique et moral, qui n'est pas de notre ressort. Nous nous occupons des enfants qu'à l'état de fœtus, dans nos cours d'embryogénie, pour déterminer les procédés d'évolution organique, les transformations progressives et les arrêts de développement qui caractérisent la formation des espèces. Une fois sorti du viscère gestateur, l'enfant ne nous appartient plus. Que notre correspondant s'adresse donc aux philosophes, que nous méprisons souverainement, quoique nous fassions quelquefois, et pas mieux qu'eux, hélas ! de la philosophie nous-mêmes. Nous souhaitons que la métaphysique, à laquelle nous nions absolument toute valeur, puisse donner satisfaction aux réclamations des jeunes vertébrés dont on aurait pu se dispenser de nous transmettre les vœux."

— Merci bien ! fit la Nature. Ingéniez-vous donc pour fournir à ces vertébrés, comme ils s'appellent, vos forces les plus raffinées et vos plus délicates substances, afin de perfectionner leurs cerveaux. Le premier usage qu'ils font de leur intelligence, c'est de nier la vôtre. J'espère que leurs élèves le leur rendront un jour.

Le lendemain, arriva la réponse du palais de la Justice, minutée sur papier timbré, avec le cachet du garde des sceaux

Extrait des registres du greffe du tribunal de dernière instance à Paris, département de la Seine :

"Le tribunal,

"Vu la requête à lui adressée par la demoiselle Nature, fille majeure, agissant tant en son nom que comme tutrice d'enfants en bas âge issus de toutes sortes de lits ;

"Où la demanderesse en ses réclamations, plaintes et griefs, es-nom et qualités sus-énoncés ;

"Où le ministère public en ses conclusions ;

"Attendu que les jurisprudences de tous les temps

et de tous les pays n'ont jamais reconnu aucun droit à la Nature qui, depuis l'origine des sociétés, s'est constamment mise en rébellion sourde contre leurs lois ;

"Que, notamment, elle se permet de protester sans cesse contre l'institution du mariage tel qu'il est établi chez un grand nombre de peuple modernes, alléguant que les attractions, affinités et sympathies prétendues naturelles devraient présider avant tout aux choix des familles, et faisant corriger à coups de canif par les conjoints les contrats à la rédaction desquels on ne l'a pas appelée à prendre part ;

"Attendu, en outre, qu'elle abuse de la tolérance qu'on lui accorde pour faire donner, de tous côtés, des crocs en jambe à la morale par d'innocents célibataires et parfois même de candides hommes mariés qu'ont séduits de jeunes effrontées, justement punies par le mépris public des infractions à la chasteté dans lesquelles elle ont entraîné ces malheureux ;

"Considérant que les jeunes criminels nés de ces rapprochements illicites ne peuvent s'en prendre qu'à la Nature, seule instigatrice de leur naissance, et non à la Société qui leur défend expressément de voir le jour dans de pareilles conditions ;

"Que pourtant ladite Société, par une indulgence peut-être excessive, veut bien leur permettre de rechercher leur mère incapable de leur venir à leurs besoins, tandis que, le père étant apte à gagner leur vie, la recherche de la paternité leur est rigoureusement interdite ;

"Considérant, enfin, que la justice tutélaire n'a réellement à s'occuper de ces petits vagabonds que quand ils lui sont amenés par la gendarmerie, et que, seulement alors, la loi lui permet de s'occuper de leur avenir en les enfermant dans des maisons dites de correction, où ils sont bientôt corrigés du peu de bons sentiments qui restent.

"Par ces motifs, reconnaissant ladite Nature atteinte et convaincue de tous les méfaits qu'elle a l'audace d'imputer à la Société, le tribunal la déclare non recevable en sa demande, et la déboute avec dépens."

— Pauvres petits ! s'écria la Nature. Je comptais pourtant un peu sur cette justice, ne fût-ce qu'à cause de son nom. J'ai bien envie de m'en tenir là et d'envoyer là-bas une bonne fièvre scarlatine qui me ramène tous mes pétitionnaires. Mais ce serait la fin de l'espèce, et papa ne serait pas content, car il prétend encore que cette engeance peut progresser. Ils progressent, oui, à rebours. S'il compte sur eux pour faire des anges !

Enfin parurent les deux dernières réponses, un peu retardées par un accident de leur voyage, le laquais galonné qui portait l'une et le simple prolétaire qui s'était chargé de l'autre s'étant colleté en chemin.

Les ducs, dont plusieurs ne se sentaient pas suffisamment ferrés sur la grammaire, avaient confié à l'un des leurs, membre de l'Académie Française, la tâche d'exprimer l'opinion de la noblesse sur la pétition appuyée par la Nature. L'illustre écrivain, qui n'a jamais rien écrit, s'en acquitta de cette façon :

"Nous connaissons, madame, vos principes subversifs. Quelques-uns d'entre nous qui ont lu votre histoire, d'autres qui en ont entendu parler, savent que

vous avez l'habitude de procéder par cataclysme, quoi qu'en disent des savants modernes, démocrates pour la plupart, qui tentent de vous réhabiliter. Jusque dans notre monde humain, vous avez répandu vos détestables doctrines. Chaque fois qu'une tourbe immonde leva contre nous l'étendard de la révolte, ce fut au nom des réclamations de la Nature qu'elle inscrivait sur son drapeau. En tous temps, en tous lieux, c'est vous qui nous avez suscité des ennemis en les comblant de vos largesses. Tous ceux qui attaquèrent notre puissance, orateurs des foules, capitaines des masses, écrivains, tribuns, fauteurs ou héros des révolutions, fussent restés dans leur condition abjecte, courbés sur leurs travaux serviles, si vous ne leur eussiez prodigué vos dons. Aujourd'hui encore, si la démocratie emporte nos digues ; si le vote populaire nous écrase, quand nous lui faisons l'honneur de le solliciter ; si les plébécus nous éclipsent et nous refoulent, riant de nos titres devenus dérisoires, de nos fortunes qui s'éparpillent et des portraits de nos ancêtres qui n'ont plus d'autre valeur que celle du peintre qui les a signés, le succès de ces hommes de rien ne peut être attribué qu'aux facultés qu'ils ont reçues de la Nature, à notre grand dommage et au mépris de tous nos droits. Il vous manquait, madame, ce dernier triomphe, de nous montrer le spectre rouge au maillot. Les berceaux anarchiques et les biberons insurrectionnels sont le digne couronnement de cette époque néfaste. Nos fils mêmes, paraît-il, prennent part à ces saturnales et veulent faire un nouveau 89, en mordant le sein de leur mère. Voilà comme nous les recevons de vos mains, tout prêts, si nous les laissons s'encanailler, à crier avec les autres *liberté, égalité, fraternité*, et à proclamer les droits d'homme. Mais nous avons, pour les préserver, les traditions de la famille, les adulations de la valetaille, et les bons pères que nous chargeons, en dernier ressort, de former leur esprit et leur cœur. Quant à vos autres petits clubistes, qu'ils s'adressent au suffrage universel !

« Recevez, madame, l'assurance de notre considération distinguée. . . »

— C'est bien fait, dit la Nature. Où avais-je l'esprit quand j'en ai appelé à ces puons vaniteux, qui s'imaginent que l'arc-en-ciel n'a été inventé que pour briller sur leurs plumes. Quant au sein de leur mère, les pauvres petits viendraient difficilement à bout de le mordre, car il n'y a pas une de ces belles dames qui se donne la peine de les allaiter. Alors il ne reste plus que ces affreux républicains. Voyons de quelles invectives ils peuvent bien m'accabler. Que signifient ces deux lettres gravées sur leur cachet rouge : R. F., républicains farouches ? Ce n'est pas d'un bon augure.

— Mais non, citoyenne, pas si farouche que ça, dit le facteur du cercle républicain qui se rafraîchissait sous une treille. R. F. veut dire République Française, et celle-là est si bonne fille, qu'elle se laisse pincer la taille, même par ceux qui ne la courtisent pas pour le bon motif.

— Qu'elle y prenne garde, fit la Nature. Elle a été attrapée plus d'une fois, et même tant soit peu violée, si j'ai bonne mémoire.

— Parfaitement, ma grosse mère ; votre mémoire

est excellente ; mais, cette fois, as pas peur ! on ouvre l'œil.

— Ouvrez l'œil ou ne l'ouvrez pas, répondit la Nature, cela vous regarde. Je ne m'occupe pas de vos affaires. J'ai bien assez des miennes. Pour une République où l'on fera des bêtises une fois de plus ou une fois de moins, la terre, avec tout ce qui est dessus, n'en suivra pas moins son petit bonhomme de chemin vers la constellation d'Hercule.

— C'est-il loin ? demanda le facteur.

— Trois cent millions de milliards de trillions de lieues et quelques kilomètres en plus.

— Sapristi ! quel ruban de queue !

— Nous y arriverons, si nous ne déraillons pas en chemin. Mais tu me fais oublier mes petits protégés avec ton bavardage. Tourne-moi les talons, et plus vite que ça ! Voilà le soleil qui met son bonnet de nuit, et je n'ai pas l'habitude de déchiffrer ma correspondance à la clarté des étoiles.

— Avec ça que vous manquez de vers luisants, dit le facteur.

La Nature, dès qu'il fut parti, se hâta de décacheter sa dernière dépêche, ainsi conçue :

« Citoyenne,

« Nous avons déjà pas mal donné à vos petiss mi-
« ches, depuis le départ de l'ordre moral. C'est même
« à peu près tout ce que nous avons fait de bien. Le
« reste ne mérite pas qu'on en parle, et mieux vaut,
« en y réfléchissant, n'en pas parler du tout.

« Nous savons parfaitement que cette besogne n'est
« pas finie, et nous nous proposons de la continuer
« dans nos moments perdus. Par malheur, nous avons
« peu de moments à perdre, car, maintenant que la
« république est construite, il s'agit de la démolir, et ce
« travail ne nous laisse pas une minute de repos.

« Tous, tant que nous sommes, gauche, centre gau-
« che, extrême gauche, radicaux, socialistes, intransi-
« geants qui transigent, transigeants qui ne transigent
« pas, nous nous appliquons avec acharnement à nous
« insulter, vilipender, discréditer et déshonorer les uns
« les autres, stupéfiant, agaçant, fatiguant le pays qui
« n'y comprend rien et serait bien autrement écauré,
« s'il parvenait à comprendre.

« Ce qui nous donne le plus de mal, c'est d'avoir
« l'air de nous disputer pour des idées, tandis qu'au
« fond, nous ne nous déchirons que pour nos personnes,
« car, en réalité, nous voulons tous les mêmes choses,
« des portefeuilles principalement.

« Même ceux qui demandent à grands cris un gou-
« vernement qui ne gouverne pas, si on les nomme
« gouvernants pour ne pas gouverner, gouverneront
« exactement comme les gouvernements qui gouver-
« nent.

« Mais que vos bébés prennent patience ! Si la répu-
« blique reste debout, malgré les secousses que nous
« lui donnons, il faudra bien songer, ne fût-ce qu'en
« vue des élections, à faire autre chose que nos sottises.
« Alors nous nous occuperons de chercher des nour-
« rices pour tous ceux qui n'en auront pas, et, plus
« tard, la caisse des écoles donnera des culottes à ceux
« qui sont en guenilles. Pour ce qui est des portes de

« la science, nous en enlèverons les serrures, et tout le monde pourront entrer.

« Quand aux malheureux moutards qui portent des couronnes brodées, nous ne pouvons rien faire pour eux. Il faut qu'ils se résignent, pendant quelques lustres encore, à devenir de petits sacrés cœurs.»

— Qu'est-ce qu'ils entendent par là ? se demanda la Nature. Le cœur est certainement ce qu'il y a de mieux dans leur espèce. Pourquoi ces républicains ont-ils l'air de s'en moquer et l'accompagnent-ils d'un juron ? J'enverrai demain quelqu'un là-bas pour éclairer ce mystère. Couchons-nous bien vite ! Mes oiseaux vont s'égosiller à chanter toute la nuit, si je ne leur donne pas le signal du repos.

EUGÈNE NUS.

FEUILLETON

CARMEN

III

Elle mentait, monsieur, elle a toujours menti. Je ne sais pas si dans sa vie cette fille-là a jamais dit un mot de vérité ; mais, quand elle parlait, je la croyais : c'était plus fort que moi. Elle estropiait le basque, et je la crus Navarraise ; ses yeux seuls et sa bouche et son teint la disaient bohémienne. J'étais fou, je ne faisais plus attention à rien. Je pensais que si des Espagnols s'étaient avisés de mal parler du pays, je leur aurais coupé la figure, tout comme elle venait de faire à sa camarade. Bref, j'étais comme un homme ivre ; je commençais à dire des bêtises, j'étais tout près d'en faire.

— Si je vous poussais, et si vous tombiez ; mon pays, reprit-elle en basque, ce ne serait pas ces deux conscripts de Castillans qui me retiendraient. . . .

Ma foi j'oubliai la consigne et tout, et je lui dis :

— Eh bien, m'amie, ma payse, essayez, et que Notre-Dame de la Montagne vous soit en aide ! — En ce moment, nous passions devant une de ces ruelles étroites comme il y en a tant à Séville. Tout à coup Carmen se retourne et me lance un coup de poing dans la poitrine. Je me laisse tomber exprès à la renverse. D'un bond, elle saute par-dessus moi et se met à courir en nous montrant une paire de jambes ! . . . On dit jambes de Basque : les siennes en valaient bien d'autres. . . aussi vites que bien tournées. Moi, je me relève aussitôt ; mais je mets ma lance en travers, de façon à barer la rue, si bien que, de prime d'abord, les camarades furent arrêtés au moment de la poursuivre. Puis je me mis moi-même à courir, et eux après moi ; mais l'atteindre ! Il n'y avait pas de risque, avec nos éperons, nos sabres et nos lances ! En moins de temps que je n'en mets à vous le dire, la prisonnière avait disparu. D'ailleurs, toutes les commères du quartier favorisaient sa fuite, et se moquaient de nous, et nous indiquaient la fausse voie. Après plusieurs marches et contre-marches, il fallut nous en revenir au corps de garde sans un reçu du gouverneur de la prison.

Mes hommes, pour n'être pas punis, dirent que Carmen m'avait parlé basque ; et il ne paraissait pas trop

naturel, pour dire la vérité, qu'un coup de poing d'une tant petite fille eût terrassé si facilement un gaillard de ma force. Tout cela parut louche, où plutôt trop clair. En descendant la garde, je fus dégradé et envoyé pour un mois à la prison. C'était une première punition depuis que j'étais au service. Adieu les galons de maréchal-des-logis que je croyais déjà tenir !

Mes premiers jours de prison se passèrent fort tristement. En me faisant soldat, je m'étais figuré que je deviendrais tout au moins officier. Longa, Mina, mes compatriotes, sont biens capitaines généraux ; Chapalangarro était colonel, et j'ai joué à la paume vingt fois avec son frère, qui était un pauvre diable comme moi. Maintenant je me disais : tout le temps que tu as servi sans punition, c'est du temps perdu. Te voilà noté ; pour te remettre bien dans l'esprit des chefs, il te faudra travailler dix fois plus que lorsque tu es venu comme conserit ! Et pourquoi me suis-je fait punir ? Pour une coquine de Bohémienne qui s'est moquée de moi, et qui, dans ce moment, est à voler dans quelque coin de la ville. Pourtant je ne pouvais m'empêcher de penser à elle. Le croiriez-vous, monsieur ? ses bas de soie troués qu'elle me faisait voir tout en plein en s'enfuyant je les avais toujours devant les yeux. Je regardais par les barreaux de la prison dans la rue, et, parmi toutes les femmes qui passaient, je n'en voyais pas une seule qui valût cette diable de fille-là. Et puis, malgré moi, je sentais la fleur de cassie qu'elle m'avait jetée, et qui, sèche, gardait toujours sa bonne odeur. . . S'il y a des sorcières, cette fille-là en était une !

Un jour le geôlier entre, et me donne du pain d'Alcala. — Tenez, dit-il, voilà ce que votre cousine vous envoie. Je pris le pain, fort étonné, car je n'avais pas de cousine à Séville. C'est peut-être une erreur, pensai-je en regardant le pain ; mais il était si appétissant, il sentait si bon, que, sans m'inquiéter de savoir d'où il venait et à qui il était destiné, je résolus de le manger. En voulant le couper, mon couteau rencontra quelque chose de dur. Je regarde, et je trouve une petite lime anglaise qu'on avait glissée dans la pâte avant que le pain fût cuit. Il y avait encore dans le pain une pièce d'or et deux piastres. Plus de doute alors, c'était un cadeau de Carmen. Pour les gens de sa race, la liberté est tout, et ils mettraient le feu à une ville pour s'échapper un jour de prison. D'ailleurs la commère était fine, et avec ce pain-là on se moquait des geôliers. En une heure, le plus gros barreau était scié avec la lime ; et avec la pièce de deux piastres, chez le premier fripier, je changeais ma capote d'uniforme pour un habit bourgeois. Vous pensez bien qu'un homme qui avait déniché maintes fois des aiglons dans nos rochers ne s'embarrassait guère de descendre dans la rue, d'une fenêtre haute de moins de trente pieds ; mais je ne voulais pas m'échapper. J'avais encore mon honneur de soldat, et Jéserter me semblait un grand crime. Seulement, je fus touché de cette marque de souvenir. Quand on est en prison on aime à penser qu'on a dehors un ami qui s'intéresse à vous. La pièce d'or m'offusquait un peu j'aurais bien voulu la rendre, mais où trouver mon créancier ? cela ne me semblait pas facile.

Après la cérémonie de la dégradation, je croyais n'avoir plus rien à souffrir ; mais il me restait encore une humiliation à dévorer : ce fut à ma sortie de prison, lorsqu'on me commanda de service et qu'on me

mit en faction comme un simple soldat. Vous ne pouvez pas vous figurer ce qu'un homme éprouve en pareille occasion. Je crois que j'aurais aimé autant à être fusillé. Au moins on marche seul, en avant de son peleton ; on se sent quelque chose ; le monde vous regarde.

Je fus mis en faction à la porte du colonel. C'était un jeune homme riche, bon enfant, qui aimait à s'amuser. Tous les jeunes officiers étaient chez lui, et force bourgeois, des femmes aussi, des actrices à ce qu'on disait. Pour moi il me semblait que toute la ville s'était donné rendez-vous à sa porte pour me regarder. Voilà qu'arrive la voiture du colonel, avec son valet de chambre sur le siège. Qu'est-ce que je vois descendre?... la gitana. Elle était parée, cette fois, comme une châsse, pomponnée, attifée tout or et tout rubans. Une robe à paillettes, des soulers bleus à paillettes aussi, des fleurs et des galons partout. Elle avait un tambour de basque à la main. Avec elle il y avait deux autres bohémienues, une jeune et une vieille. Il y a toujours une vieille pour les mener ; puis un vieux avec une guitare, bohémien aussi, pour jouer et les faire danser. Vous savez qu'on s'amuse souvent à faire venir des bohémienues dans les sociétés, afin de leur faire danser la *romalis*, c'est leur danse, et souvent bien autre chose.

Carmen me reconnut et nous échangeâmes un regard. Je ne sais, mais, en ce moment, j'aurais voulu être à cent pieds sous terre. " *Agur laguna* (1), dit-elle. Mon officier, tu montes la garde comme un conscrit !" Et, avant que j'eusse trouvé un mot à répondre, elle était dans la maison.

Toute la société était dans le patio, et, malgré la foule, je voyais à peu près tout ce qui se passait à travers la grille. J'entendais les castagnettes, le tambour, les rires et les bravos ; parfois j'apercevais sa tête quand elle sautait avec son tambour. Puis j'entendais encore des officiers qui lui disaient bien des choses qui me faisaient monter le rouge à la figure. C'est de ce jour-là, je pense, que je me mis à l'aimer pour tout de bon ; car l'idée me vint trois ou quatre fois d'entrer dans le patio, et de donner de mon sabre dans le ventre à tous ces freluquets qui lui contaient fleurette. Mon supplice dura une bonne heure ; puis les bohémiens sortirent, et la voiture les ramena. Carmen, en passant me regarda encore avec les yeux que vous savez, et me dit très bas : " Pays, quand on aime la bonne friture, on en va manger à Triana, chez Lillas Pastia." Légère comme un cabri, elle s'élança dans la voiture, le cocher fouetta ses mules, et toute la bande joyeuse s'en alla, je ne sais où.

Vous devinez bien qu'en descendant ma garde j'allai à Triana ; mais d'abord je me fis raser et je me brossai comme en un jour de parade. Elle était chez Lillas Pastia, un vieux marchand de friture, bohémien, noir comme un Maure, chez qui beaucoup de bourgeois venaient manger du poisson frit, surtout, je crois, depuis que Carmen y avait pris ses quartiers.

— Lillas, dit-elle sitôt qu'elle me vit, je ne fais plus rien de la journée. Demain il fera jour ! Allons, pays, allons nous promener.

(A suivre.)

Le "SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie du Canada.

SIEGE SOCIAL, MONTREAL.

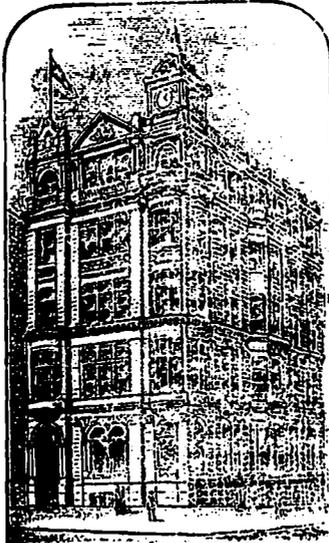
ROBERTSON MACAULAY, *Président.*
HON. A. W. OGILVIE, *Vice-Président.*
G. F. JOHNSTON,

T. B. MACAULAY, *Secrétaire.*
IRA B. THAYER, *Surintendant des Agences.*
Assistent Surintendant des Agences.

L'année 1894 a, jusqu'à maintenant, été des plus satisfaisante et, avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente direction ont fait leur œuvre.

Une Autre Raison.

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui introduisit la police sans conditions et ce fait a pendant de longues années, été une des principales



attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis, fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscales. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut, d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réserve est assez élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

Demandez à nos agents
De vous expliquer
Ce système.

O. LEGER,

GERANT DU DEPARTEMENT FRANCAIS
POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTREAL.

Au premier rang pour y rester!

Il y a plusieurs bonnes choses dans les différents genres de clavigraphes, mais cependant pour la facilité d'opération, la perfection de l'alignement, la simplicité de construction, les qualités de durée, le MEILLEUR de tous est sans contredit

Le "Calligraph"

Il n'a pas de supérieur, ni même d'égal. On enverra un catalogue décrivant le Calligraph et les fournitures qui s'y rattachent sur demande.

THE AMERICAN WRITING MACHINE CO.
HARTFORD, CONN., E.-U.

MORTON, PHILLIPS & CIE,
AGENTS POUR LA PROVINCE DE QUEBEC ET L'EST D'ONTARIO.
MONTREAL.

'North ritish & Mercantile'

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE

CAPITAL.....	\$15,000,000
FONDS INVESTIS.....	53,053,710
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	5,200,000
REVENU ANNUEL.....	12,500,000

Directeur-Gérant:—THOMAS DAVIDSON, Ecr.

DIRECTEURS ORDINAIRES:

W. W. Ogilvie; A. MacNider, Ecr., Banque de Montréal; Henri Barbeau, gérant général Banque d'Épargne de la cité.

La Compagnie, étant la plus forte et la plus puissante qui existe, offre à ses assurés une sécurité absolue, et en cas de feu un règlement prompt et libéral.
Risques contre le Feu et sur la Vie acceptés aux taux les plus modérés.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA,

78 St-Francois-Xavier, Montreal.

GUSTAVE FAUTEUX,

TELEPHONE BELL No. 318.

Agent pour Montréal et les environs.

Imprimé par la Compagnie d'Imprimerie Desautniers, et publié par Aristide Filiatreault au No. 22 rue Saint-Gabriel, Montréal.

BURROUGHS & BURROUGHS,
AVOCATS

Chambres 613 et 614 Bâtisse de la New York Life, 11 Place d'Armes, Montréal.

Téléphone 1521

Chas. S. Burroughs W Herbert Burroughs.

ARTHUR GLOBENSKY
AVOCAT.

"N. Y. L. B." Chambres 316 et 317.

J. A. DROUIN
AVOCAT.

Bâtisse de l'Assurance "New York Life" 1^o
PLACE D'ARMES, Chambres 315 et 316.
Téléphone 2243.

EDEN MUSEE ET THEATRE

Edifice du Monument National
Le Seul Théâtre Français à 10c.
4 REPRESENTATIONS Par Jour
2.15, 4.00, 8.00, 915 hrs.

AU THEATRE

CHANSONNETTES, ROMANSES,
DANSES, ACROBATES,
COMÉDIE ET OPÉRETTES.

AU MUSEE

MERCIER sur son LIT de MORT
100 Figure de cire, Léon XIII.
NOUVEAUTÉS CHAQUE SEMAINE.

Entrée du Musée - 10c.
Entrée du Théâtre - 10c.
Sièges réservés, 5c. ext.
Le Musée sera ouvert le DIMANCHE
de 1 heure à 10 heures du soir.

JACQ. VANPOUCKE

PROFESSEUR DE

Clarinette et de Solfège,
221—RUE CRAIG—221

Journal illustré des
Dames, le plus beau
et le plus complet.
Le seul au monde publiant 100 Gravures par n^o
50 OUVRAGES
à AGRÉMENT
dixes comme suit:
17 de toilette,
1 de dentelle,
5 objets fantaisie,
22 motifs d'ornement,
initiales, fleurs,
et parons.

LA SAISON publie, en outre des chroniques de la MODE
et des descriptions des gravures, un ravissant roman,
général illustré de beaux dessins dans le texte.
Spécimen gratis. — Abonnements:
3 mois 50c
6 " 90c

Agents à Montréal,
LS. JOS. WATTE & FRÈRE,
104 et 106 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.
BOITE 274.



POUR RELIER LES FASCICULES
"NAPOLÉON"

Nous avons fait faire une étampe toute spéciale; ceux qui ont l'intention de faire relier leurs fascicules feront bien de venir voir un échantillon de notre relieure à nos bureaux, ou demander notre agent qui ira le leur montrer.

JOHN LOVELL & FILS
23 Rue Saint-Nicolas.